

N°D2016-04-01
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------|----|
| Membres : | |
| En exercice : | 21 |
| Présents : | 15 |
| Absents : | 6 |
| Votants : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil seize et le 14 avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril (à partir de 20h15), VUILLEROD René.

Excusés : Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à M. BERGER Charles ; Mme NARDINI Christèle donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles ; M. ANGELIER Fabrice donne pouvoir à Mme LANZONI Noëlle ; M. JACOB Quentin donne pouvoir à M. VUILLEROD René.

Absents : Mme VUILLEROD Janick, M. DECROZE Emmanuel.

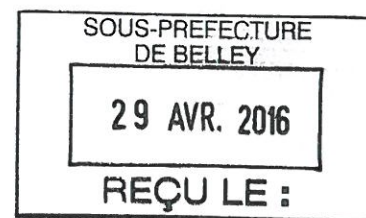
Madame RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : Avenant n°11 à intervenir avec la Commune d'ARBIGNIEU membre du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud « Prévisionnel service ADS 2016 »

Monsieur le Maire passe la parole au 2^{ème} Adjoint délégué à la commission URBANISME ET ENVIRONNEMENT, qui donne lecture de l'avenant n°11 à intervenir entre les communes du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud ; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2016 et de son échéancier de versement qui peut se résumer comme suit :

Prévisionnel 2016 :

- Le 15/12/2015 : 907.00 €
 - Le 01/03/2016 : 1 045.00 €
 - Le 01/06/2016 : 1 045.00 €
 - Le 01/09/2016 : 1 045.00 €
- Et pour le 1^{er} trimestre 2017 : 916.00 €



Le 2^{ème} Adjoint précise que les frais d'intégration mentionnés plus haut, pour la commune de Bregnier Cordon nouvelle, seront appelés par la Communauté de Communes Bugey Sud en sus des montants figurant dans l'échéancier de l'année 2016.

Il rappelle que le prévisionnel 2016 est de 127 685.00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2015 ; montant calculé après la déduction des frais d'intégration de la commune de Bregnier Cordon, qui adhère au service au 1^{er} janvier 2016.

Frais d'intégration commune Bregnier Cordon : 2 214 €

Le 2^{ème} Adjoint rappelle au Conseil que l'Assemblée Générale des communes membres au service ADS réunie le 22/03/2016 à Culoz a validé le projet avenant 11.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY :

- **PREND ACTE** du nombre de 35 dossiers pour l'année 2015.
- **APPROUVE** l'avenant 11 et la répartition comme proposée et présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Charles BERGER.

